



Communiqué de presse

Une vision nouvelle et ambitieuse dans les domaines de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville :

« Pour des villes durables, qui s'alignent avec les orientations du nouveau modèle de développement, réduisent les disparités sociales et territoriales, et placent le citoyen au centre de la nouvelle politique de l'habitat et de l'urbanisme »

Rabat- le 16 novembre 2021,

La Chambre des Représentants a approuvé à la majorité, le projet de loi de finances pour l'année 2022, et ce, le samedi 13 novembre 2021, en séance plénière. Conformément aux lois régissantes, ce projet de loi a été renvoyé à l'attention de la Chambre des Conseillers, où le projet sera présenté par le Gouvernement et discuté par les Membres de ladite Chambre et sera voté avant son retour à la Première Chambre.

Madame Fatima-Zahra Mansouri, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, a présenté le 09 novembre 2021, aux membres de la Commission de l'Intérieur, des Collectivités territoriales, de l'Habitat et de la Politique de la Ville à la Chambre des représentants, le projet du budget sectoriel prévisionnel du Ministère au titre de l'année 2022.

Le projet du budget sectoriel prévisionnel relatif au Ministère a fait l'objet d'une discussion fructueuse entre les membres de la commission concernée et a été approuvé, à la majorité par ladite commission, qui a aussi adopté la stratégie du ministère et ses orientations générales au cours du mandat actuel du Gouvernement.

La présentation a été axée sur les orientations royales, le contenu du document constitutionnel et les recommandations du rapport soumis par la commission spéciale sur le nouveau modèle de développement à l'attention de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et le contenu du programme gouvernemental lié au secteur ministériel comme base de référence. Cette présentation a été une occasion pour souligner la nouvelle priorité du ministère, au cours du mandat gouvernemental actuel, qui consiste à aller au-delà de l'approche purement technique pour adopter une vision nouvelle et ambitieuse fondée sur la bonne gouvernance et l'intégration des dimensions sociales et économiques dans les différents programmes et plans futurs.

L'orientation générale du ministère, au cours du mandat gouvernemental actuel, est basée essentiellement sur l'apport d'un logement décent, répondant au pouvoir d'achat des familles marocaines, ceci, tout en œuvrant à réduire les disparités sociales et territoriales. Cette approche s'inscrit dans une démarche participative, basée sur un dialogue national, afin d'atteindre la diversité de l'offre de logement et des offres d'emploi.

« Nous organiserons prochainement des assises de l'urbanisme et de l'habitat afin de discuter différents points stratégiques, fondamentaux, d'une stratégie nationale futures. Parmi lesquels la révision et la refonte du système de la planification territoriale, constituant un chantier de réforme stratégique qui vise à développer des outils et mécanismes de planification et de gestion urbaine innovants permettant de promouvoir l'investissement et de pallier les différentes contraintes observées », explique madame la Ministre.

Et d'ajouter : « Ces assises seront également l'occasion de discuter des différentes politiques publiques entreprises en matière d'habitat et de poser les jalons d'une nouvelle stratégie de l'habitat innovante qui favorise l'amélioration du cadre de vie des ménages et le soutien à l'investissement dans le secteur. Ce rendez-vous permettra d'une part, aux professionnels d'échanger autour des problématiques du secteur et d'autre part, aux représentants locaux de disposer d'une vision renouvelée en matière d'habitat permettant de garantir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande ».

Madame la Ministre a également précisé qu'il était désormais nécessaire de « rafraîchir les moyens et mécanismes de travail du ministère afin qu'il puisse parvenir à la cohérence, l'harmonie et la convergence entre les stratégies sectorielles du ministère et les politiques publiques, et assurer le lancement d'une nouvelle génération de projets et de réformes visant à améliorer le cadre de vie de la population et à placer le citoyen au cœur du développement."

La nouvelle vision du ministère consiste, en effet, à placer le citoyen au centre de ses politiques, en offrant un logement adéquat et durable, et en travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs des secteurs public et privé pour relancer le secteur et créer des offres d'emploi, afin d'offrir une infrastructure pour des villes durables, qui garantit un niveau de vie décent aux citoyens et contribue à la relance de développement souhaitée.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a entrepris une batterie de mesures pour la mise en œuvre de cette nouvelle vision au niveau des territoires urbains, à travers la généralisation de leur couverture par des documents d'urbanisme et l'homologation des plans d'aménagement des grandes villes, des aires métropolitaines et des territoires à forte pression urbaine, tout en veillant à la mise en place d'un cadre référentiel souple et flexible. Lequel cadre vise à développer des territoires urbains compétitifs, aptes à s'adapter aux évolutions conjoncturelles et aux diverses transformations économiques et sociales.

En ce qui concerne la promotion de la qualité architecturale et paysagère et la réhabilitation des tissus anciens, le programme du Ministère au titre de l'année 2022 vise à atteindre 76% de la couverture des Plans d'Aménagement et de Sauvegarde des médinas, à améliorer la qualité architecturale et la mise en valeur du paysage urbain, et à garantir une couverture optimale du territoire national par les chartes architecturales et paysagères, tout en assurant leur mise en œuvre effective à travers une formule opposable.

Le ministère place parmi ses priorités le monde rural, et vise également dans son approche, les bidonvilles, l'habitat menaçant ruine et la durabilité du secteur, à travers la

mise en place des projets territoriaux relatifs au programme national de développement intégré des centres ruraux émergents, et de privilégier le schéma de relogement des familles, ainsi que faciliter les modalités de contractualisation pour les familles non programmées, pour lutter contre l'habitat insalubre.

Dans le même contexte, le Ministère veillera à suivre la mise en œuvre des programmes contractés concernant l'intervention liée l'habitat menaçant ruine, la réactivation du rôle de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, et mettre en place une approche volontariste pour faire face à ce phénomène, en accélérant les travaux de restauration et de réhabilitation des Ksours et Kasbahs, tout en mettant le point sur les exigences organisationnelles et techniques liées aux : cahiers des charges, encadrement technique, prise en compte des nouveaux besoins et contraintes environnementales, garantie de la transition et l'efficacité énergétique, lancement des projets pilotes afin de favoriser la construction verte et accélérer la transition vers des bâtiments durables tout on s'alignant avec les objectifs du développement durable.

Consciente des hautes orientations éclairées de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, Madame la Ministre a affirmé, après un échange Oconstructif avec les membres du Comité, que pour réussir cette nouvelle et ambitieuse vision, il faut favoriser la convergence et l'efficacité au niveau des politiques publiques, ce qui nécessite l'implication du ministère dans le processus de modernisation de l'administration, la bonne gouvernance, la simplification des procédures, l'amélioration des services rendus, et la généralisation de la dématérialisation en faveur des citoyens, conformément aux recommandations du nouveau modèle de développement.

